

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

Département de l'Ardèche
Sous-préfecture de Largentière

République Française

CNE NOUVELLE VALLEES-D'ANTRAIGUES-ASPERJOC

<u>Nombre d'élus</u> : 19	Procès-verbal de la Séance du Conseil municipal en date du 11 juillet 2025
Michel Aymard, décédé Michelle Raymond, décédée Christian Faure, décédé	L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles DOZ, maire.
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 16	<u>Sont présents</u> : Alain CHIRAUSSSEL, Gilles DOZ, Raymonde DUPLAN, Marie-Cécile JOUVE, Laurent MUSSA PERETTO, Laurence SAUTEL AYMARD, Rémi TESTON, Christophe CHIROSSEL, Agnès DELHAYE, Françoise DEGOMBERT, Martine RIBEIRO, Claire TOMADA
<u>Présents</u> : 12	<u>Représentés</u> : Philippe MAUMY par Laurence SAUTEL
<u>Votants</u> : 13	<u>Excusés</u> : néant
	<u>Absents</u> : Brigitte BARATIER, James TONOLI, Isabelle FRAU
	<u>Secrétaire de séance</u> : Marie-Cécile JOUVE

Le Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint et propose au vote le procès-verbal du précédent conseil municipal du 28 mai 2025 *qui est adopté à l'unanimité.*

Ordre du jour :

1. Ligne de trésorerie
2. Convention de servitude de passage avec le conseil départemental de l'Ardèche
3. Intervention musicale à l'école
4. Projet école
5. Loyer cabinet médical
6. Soutien famille gaza
7. Subventions CCBA
8. Questions diverses

1 - Proposition de ligne de trésorerie

Caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages

- **Prêteur** La Banque Postale
- **Emprunteur** COMMUNE DE VALLEES-D'ANTRAIGUES -ASPERJOC
- **Objet** Financement des besoins de trésorerie.
- **Nature** Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
- **Montant maximum** 100 000.00 EUR
- **Durée maximum** 364 jours
- **Taux d'Intérêt** 3.260% l'an*
- **Base de calcul** 30/360
- **Modalités de remboursement**
 - Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation
 - Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- **Date maximum de prise d'effet du contrat** Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 02 septembre 2025
- **Garantie** Néant
- **Commission d'engagement** 300, 00 €, soit 0,300 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- **Commission de non utilisation** 0,220 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

du trimestre suivant.

- **Modalités d'utilisation** L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.
 - Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée,
 - Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1,
 - Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne,
 - Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.
- **Modalités de contractualisation** Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Banque postale une ligne de trésorerie utilisable par tirage d'un montant de 100 000 euros dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie avec la Banque postale ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie de la Banque Postale.

Délibération : ligne de trésorerie adoptée à l'unanimité

2 - Convention de servitude avec le conseil départemental de l'Ardèche

La convention de servitude de passage est relative à la création d'un exutoire d'aqueduc routier pour récupérer les eaux pluviales de ruissellement du fossé amont de la RD n° 578, propriété du Département, à partir d'un puisard sur la parcelle AK138 qui traversera la route départementale pour se déverser dans la rivière Volane, sur la commune de VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la convention à l'unanimité

3 - Convention pour l'intervention musicale à l'école

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention d'intervention musicale en milieu scolaire.

Il est convenu par cette convention annuelle que la CCBA, assure en lieu et place de ses communes membres les interventions musicales en milieu scolaire.

Avec l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche, ces séances seront effectuées par un musicien intervenant employé par la CCBA. Pour l'année scolaire 2025-2026, le cycle d'intervention comprendra pour chaque classe inscrite, un forfait de 15 séances de 1 heure.

Ces séances concerneront la classe de maternelle-CP et la classe de CE1 à CM2, soit deux forfaits pour un coût total de 1 460 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

4 - Projet école

Alimentation et agriculture en Ardèche, école de Vallées d'Antraigues Asperjoc.

I – Le contexte :

- Un type d'action éducative prévu par le code de l'éducation
- L'agriculture et les productions alimentaires sont des enjeux forts du territoire
- Les élèves sont peu au fait des filières de production
- Un consensus entre les enseignants, les élus et les parents d'élève
- Un projet qui prend la forme d'une classe itinérante avec aussi des interventions à l'école

II – Objectifs :

- Faire découvrir aux élèves tous les aspects et les enjeux de l'alimentation, de la production agricole à la consommation dans l'assiette en se focalisant sur le territoire des monts d'Ardèche et du bassin d'Aubenas.

III – Résumé du projet :

Les deux classes vont voyager sur le territoire :

- Visites d'exploitations
- Rencontres avec des artisans
- Ateliers de cuisine
- Potager à l'école
- Interventions en classe sur l'agriculture, l'alimentation durable et la santé
- Repas partagés
- Un plan de communication (presse, communication communale, réseaux sociaux, médias audiovisuels, etc.)

IV – Etapes du projet :

- Période 1 : Septembre – Octobre : visites d'exploitations
- Période 2 : Atelier cuisine à l'école avec un restaurateur et visite d'exploitation avec la chambre d'agriculture
- Période 3 : 3 interventions (alimentation CCBA et sortie au CFA de Lanas)
- Période 4 : Intervention Vie sur la pollinisation, intervention en classe du CIVAM 07, visite d'exploitations
- Période 5 : intervention Vie sur la flore sauvage et intervention du CIVAM sur le pastoralisme

V – Financement :

Coût global : 2 598 € dont activités 1 000 € et transports 800 €

Ressources :

- Commune : 1 800 € (1 000 € sur la dotation annuelle et 800 € en plus pour les transports)
- PNR : 1 000€
- Ecole : 158 €

Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet et sur son financement sachant que le PNR a statué favorablement : projet adopté à l'unanimité.

5 - Soutien à l'installation du médecin

Les baux signés d'une part entre la commune et la SCI la Volane (représentée par Mme Michèle Digonnet) et d'autre part entre la commune et le Docteur Mihi arrivent à échéance. Après négociation avec le Docteur Mihi et Madame Digonnet, il est proposé au conseil municipal le dispositif suivant soumis à votre délibération :

1. La commune signe un bail avec la SCI la Volane sur 2 ans pour un loyer d'un montant de 900 € par mois, stabilisé à ce montant pour la durée du bail
2. La commune met les locaux à disposition du médecin dans le cadre d'un bail d'une durée de 2 ans qui prévoit un loyer mensuel de 450 € stabilisé à ce montant pour la durée du bail.
3. La commune émettra tous les mois un titre de recette de 450 € destiné au Docteur Mihi. Ce titre sera recouvré par le comptable public ; la recette sera imputée au budget général, chapitre 75, compte 752.

La proposition est adoptée à l'unanimité

6 - Soutien à l'association ALYA une lumière d'espoir pour gaza

Il se constitue actuellement une association loi 1901 appelée **Ayla une lumière d'espoir pour Gaza** qui a pour objectif d'aider la famille Afana et en particulier leur petite fille Ayla à sortir de l'enfer de Gaza ou pour le moins, à leur fournir quelques moyens financiers de survie.

L'action de cette association a un but exclusivement humanitaire.

Cette association a pour présidente Agnès Delhaye, pour secrétaire Gilbert Tomada et pour trésorier Sylvie Amiot.

Les statuts seront prochainement déposés en préfecture. L'association regroupe déjà une vingtaine de membres et a déjà engagé plusieurs démarches (courriers à différentes personnalités et organismes, stand pour le Festival Ferrat, sollicitations d'autres communes, etc.).

Après en avoir délibéré le conseil municipal soutien à l'unanimité cette action qui se situe dans le droit fil de ses valeurs.

7 - Subventions CCBA

1. *Acquisition de panneaux, plaques de voies et numéros d'immeubles.*

Contexte et enjeux

Lors du Conseil municipal du 28 mai, la Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc a adopté le plan d'adressage communal. En complément, la Commune va procéder à l'acquisition de panneaux, plaques de voies et numéros d'immeubles.

A cet effet, la Commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées. L'entreprise Rochetaillée Email a remis le devis le mieux disant, pour un montant de 18 188,42€ HT.

La commande porte principalement sur la fourniture de :

- plaques en émail,
- panneaux en émail,
- numéros en émail,
- œillets sur numéros et plaques,
- colliers et visseries.

La Commune sollicite l'appui de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

titre du Dispositif de demande d'Aide à l'Investissement pour un financement à hauteur de 50% de l'investissement, soit 9 094,21€. La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc prend en charge 50% de l'investissement, pour un montant de 9 094,21€.

La proposition est adoptée à l'unanimité

2. Rénovation et sécurisation du clocher de l'église

Contexte et enjeux

La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc a réalisé une opération de rénovation et sécurisation du clocher de l'église.

A cet effet, la Commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées. Les entreprises Vexor (7 300 €), Tac (7 300 €) et Fabrice Molle (7 300 €) ont remis les devis les mieux disant, respectivement pour la mise en sécurité du clocher, travail en hauteur portant sur une descente pluviale en zinc et d'étanchéité du haut du clocher pour un montant total de 21 900 € HT.

La Commune sollicite l'appui de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au titre du Dispositif de demande d'Aide à l'Investissement pour un financement à hauteur de 50% de l'investissement, soit 10 950 €. La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc prend en charge 50% de l'investissement, pour un montant de 10 950 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité

3. Acquisition de nouveaux horodateurs.

Contexte et enjeux

La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc a réalisé une opération de remplacement des horodateurs sur les parkings communaux du Pont de l'Huile et des Allewards. Cette opération a pour objectif de remplacer le matériel existant, d'offrir une meilleure ergonomie pour l'utilisateur et de permettre un paiement par carte bancaire.

A cet effet, la Commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées. L'entreprise FLOWBIRD a remis le devis le mieux disant, pour un montant de 12 260 € HT les 2 horodateurs.

La Commune sollicite l'appui de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au titre du Dispositif de demande d'Aide à l'Investissement pour un financement à hauteur de 50% de l'investissement, soit 6 130 € HT. La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc prend en charge 50% de l'investissement, pour un montant de 6 130 € HT.

Nota : la Commune souscrit par ailleurs, à un service de connectivité Smartfolio (service de connexion, maintenance, etc.) proposé par l'entreprise FLOWBIRD.

Ouverture et paramétrage des services, redevance unique 2 150 euros avec remise exceptionnelle de 490 euros.

Maintien en condition opérationnelle des services : redevance annuelle de 230 euros par horodateur.

La proposition est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05

La secrétaire de séance
Marie-Cécile Jouve